

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2019-352

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

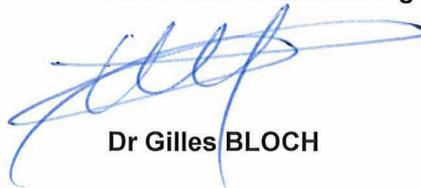
Vu la décision n°2019-204 du 2 janvier 2019, accordant délégation de signature à Madame Louise KEMEL, chargée de mission au sein de l'Institut Thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE

Article 1 : Madame Louise KEMEL ayant fait valoir ses droits à la retraite, la décision n°2019-204 est abrogée.

Article 2: La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2019.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH